

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MAI 2015

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane – MAILLIOT Jacques – MEYER Huguette – CABOCEL Marie -Christine – BABOU-GALMICHE Nathalie – CHASSATTE Didier - DOMGIN Jean-Luc – JEANDEL Gilles - LAMY Benoît - PELC Jessica

Absents excusés : Alexis BOULET qui donne pouvoir à Jacques MAILLIOT
Philippe WEHRLIN qui donne pouvoir à Jessica PELC
Véronique GEORGES qui donne pouvoir à Huguette MEYER
Denis LHOMME qui donne pouvoir à Benoît LAMY
Monique GRIDEL qui donne pouvoir à Stéphane LEJEUNE

Secrétaire de séance : Jacques MAILLIOT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

1/ Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2015) -

Accessibilité

Par courrier du 9 avril 2015, la Préfecture informait les communes d'un second appel à projets pour la DETR 2015. La commune souhaite utiliser cette dotation dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en accessibilité pour un montant total de de 154 713.20 € HT

- accessibilité voirie/déchetterie :

Devis Pariset : 20 366 € HT, 2 707.50 € HT et 23 631.60 € HT soit 46 705.10 € HT

Devis Marquage du Saulnois : 7 072.10 € HT

TOTAL : 53 777.20 € HT

- accessibilité bâtiments :

Devis BCC : 98 803.60 € HT

Devis Althoffer : 2 132.40 € HT

TOTAL : 100 936 € HT

- décide de sa réalisation courant 2015 avec fin des travaux en 2016,

- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,

- sollicite de la Sous-Préfecture une subvention dans le cadre de la DETR 2015,

- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

2/ Avance pour périscolaire

Les subventions de la CAF ne sont pas encore versées. Il est proposé de faire une avance de 3000 € au foyer rural – périscolaire pour permettre le paiement des charges du 2^{ème} trimestre 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide l'octroi d'une avance de 3000 € pour le périscolaire (foyer rural).

3/ Travaux d'éclairage au tennis de Sommerviller

Le tennis club de Sommerviller souhaite effectuer des travaux d'éclairage afin d'améliorer l'éclairage du court n°1. Plusieurs devis ont déjà été présentés. Un autre devis va être demandé par la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accepter les travaux d'éclairage du court n°1 pour un montant total HT de 7 503.19 €

- De prendre en compte la participation du tennis Club pour un montant de 2000 € HT
- De payer le solde qui se décompose comme suit :
 - 1 353.59 € HT prévu lors du conseil municipal du 17 octobre 2014
 - 4 149.60 € HT d'avance de trésorerie correspondant aux 5 prochaines années de subvention (800 € /an)

4/ Déclarations d'intentions d'aliéner

- CHERY Anne Marie et MATHIEU Magali, 38 rue d'Alsace et 9 rue des Grands Meix, maison et terrain, D116 D114 D 112 en partie, D 117 en partie, ZD 65, Monsieur CHASSATTE et Mme CHARPENTIER

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la visite d'un hangar communal sur la commune, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à l'achat.

Fleurissement du village : 6 juin 2015.

Un rappel sera fait aux employés communaux concernant l'utilisation des désherbants.

Compte rendu de la réunion du RPI.

Au prochain conseil municipal, l'ONF viendra présenter son programme pour la forêt de Sommerviller.

Le blog de Sommerviller est réalisé : www.sommerviller.com.

Prochain conseil municipal : 24 juin 2015 à **20 heures**

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures trente

